

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° TRA-SE-115

Covoiturage de courte distance

1. Secteur d'application

Transport routier de personnes

2. Dénomination

Réalisation de trajets de covoiturage de courte distance organisés par un opérateur de covoiturage.

Le covoiturage mentionné dans la présente fiche se définit, en conformité avec l'article L. 3132-1 du code des transports, comme l'utilisation en commun d'un véhicule terrestre à moteur par un conducteur et un ou plusieurs passagers, effectuée à titre non onéreux, excepté le partage des frais, dans le cadre d'un déplacement que le conducteur effectue pour son propre compte.

Le covoiturage est organisé par le biais d'une plateforme numérique de mise en relation de personnes physiques (les conducteurs et les passagers), gérée de manière continue sur l'année par une personne morale dénommée l'opérateur de covoiturage.

Un conducteur est une personne physique qui dispose d'un permis de conduire.

Le covoiturage courte distance correspond à un trajet dont la distance réalisée en France est inférieure ou égale à 80 km.

Le Registre de preuve de covoiturage est un service numérique tiers de confiance qui assure qu'un trajet répond aux conditions légales pour que le conducteur et le passager bénéficient d'une incitation et qui dispose d'outils propres pour accompagner les opérateurs dans leur mission de lutte contre la fraude

Sont éligibles les trajets enregistrés par une plateforme numérique de covoiturage et vérifiés par le Registre de preuve de covoiturage, pour lesquels l'opérateur de covoiturage certifie à la fois :

- la mise en relation entre le conducteur et le ou les passagers,
- les trajets des occupants du véhicule,
- une identité distincte des occupants du véhicule.

Le Registre de preuve de covoiturage reconnaît, une fois les vérifications susmentionnées effectuées, ces trajets comme étant dits de classe C.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La présente fiche s'applique aux opérations engagées jusqu'au 31 décembre 2027.

Le bénéficiaire de l'opération est le conducteur.

Le professionnel réalisant l'opération est l'opérateur de covoiturage.

La date de la preuve du rôle actif et incitatif du demandeur fait l'objet d'un horodatage électronique fiable au sens

du décret n° 2011-434 du 20 avril 2011 relatif à l'horodatage des courriers expédiés ou reçus par voie électronique pour la conclusion ou l'exécution d'un contrat.

L'engagement de l'opération correspond au départ du trajet de covoiturage réalisé par le conducteur organisé par le biais de la plateforme numérique. La date de l'engagement de l'opération fait l'objet d'un horodatage électronique fiable au sens du décret n° 2011-434 du 20 avril 2011 susmentionné. L'engagement de la première opération d'un bénéficiaire sur une plate-forme numérique de mise en relation concerne le premier trajet éligible suivant l'inscription, en tant que conducteur, de ce bénéficiaire à la plate-forme numérique.

L'achèvement de l'opération correspond à la réception par le registre de preuve de covoiturage de la référence numérique relative à la date horodatée de la fin du trajet du conducteur.

La preuve de la réalisation de l'opération est l'attribution, par le registre de preuve du covoiturage, du numéro « Journey_Id » validé, pour le trajet concerné.

Les documents justificatifs spécifiques à l'opération sont :

- les certificats d'horodatage et les cachets de la contremarque de temps prévus par le décret n° 2011-434 du 20 avril 2011 relatif à l'horodatage des courriers expédiés ou reçus par voie électronique pour la conclusion ou l'exécution d'un contrat, pour ce qui concerne la date de la preuve du rôle actif et incitatif du demandeur et la date de l'engagement de l'opération ;
- la référence numérique attribuée par le registre de preuve de covoiturage suite à la vérification du trajet du conducteur.

Une personne physique est éligible à une unique opération de covoiturage de courte distance sur la durée de vie de l'opération mentionnée en partie 4 de la présente fiche. Sur la durée de vie de l'opération ayant donné lieu à délivrance de certificats d'économies d'énergie, cette même personne ne peut pas prétendre à une seconde opération de covoiturage de courte distance, organisée par le biais d'une seconde plateforme numérique de mise en relation de personnes physiques.

4. Durée de vie conventionnelle

5 ans

5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant en kWh cumac par conducteur et par plateforme
19 700

**Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée TRA-SE-115,
définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur**

A/ TRA-SE-115 (v. A47.1) : Réalisation de trajets de covoiturage de courte distance organisés par un opérateur de covoiturage

*Date horodatée d'engagement de l'opération :

NB : L'engagement de l'opération correspond au départ du trajet de covoiturage réalisé par le conducteur organisé par le biais de la plateforme numérique. La date de l'engagement de l'opération fait l'objet d'un horodatage électronique fiable au sens du décret n° 2011-434 du 20 avril 2011 relatif à l'horodatage des courriers expédiés ou reçus par voie électronique pour la conclusion ou l'exécution d'un contrat.

*Date d'achèvement de l'opération :/...../.....

NB : L'achèvement de l'opération correspond à la réception par le registre de preuve de covoiturage de la référence numérique relative à la date horodatée de la fin du trajet du conducteur.

Caractéristiques du conducteur :

*Le conducteur est une personne physique : ☐ Oui ☐ Non

*Numéro du permis de conduire :

*Il s'agit de la première opération du bénéficiaire sur la plateforme numérique de mise en relation :

☐ Oui ☐ Non

*Si oui, la présente opération concerne le premier trajet éligible suivant l'inscription, en tant que conducteur, du bénéficiaire à la plate-forme numérique de mise en relation : ☐ Oui ☐ Non

*Si non, l'engagement de la présente opération intervient au plus tôt à l'expiration d'un délai de cinq ans suivant l'achèvement de la précédente opération : ☐ Oui ☐ Non

Caractéristiques du trajet de covoiturage :

*Le covoiturage réalisé correspond à la définition de l'article L. 3132-1 du code des transports : ☐ Oui ☐ Non

NB : L'article L. 3132-1 du code des transports définit l'activité de covoiturage comme l'utilisation en commun d'un véhicule terrestre à moteur par un conducteur et un ou plusieurs passagers, effectuée à titre non onéreux, excepté le partage des frais, dans le cadre d'un déplacement que le conducteur effectue pour son propre compte.

*L'opérateur de covoiturage certifie la mise en relation entre le conducteur et le ou les passagers, les trajets des occupants du véhicule et une identité distincte des occupants du véhicule :

☐ Oui ☐ Non

NB : Le Registre de preuve de covoiturage reconnaît le trajet comme étant dits de classe C.

*Le trajet de covoiturage est réalisé en France sur une distance inférieure ou égale à 80 km : ☐ Oui ☐ Non

**Annexe 2 à la fiche d'opération standardisée TRA-SE-115,
définissant le contenu de la partie B de l'attestation sur l'honneur**

B.-Bénéficiaire de l'opération d'économies d'énergie

(*) Nom du signataire :
(*) Prénom du signataire :
(*) Adresse :
Compléments d'adresse :
(*) Code postal : _ _ _ _ _
(*) Ville :
Pays :
(*) Téléphone : _ _ _ _ _
(indiquer un numéro de téléphone fixe ou de téléphone portable)
(*) Courriel :@.....
(indiquer : « néant » si le bénéficiaire ne dispose pas d'une adresse de courriel)

Le bénéficiaire ne peut prétendre pour une même opération qu'à une seule contribution versée dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie.

En tant que bénéficiaire de l'opération d'économies d'énergie, j'atteste sur l'honneur :

-que **[raison sociale du demandeur]** m'a apporté une contribution individualisée (action personnalisée de sensibilisation ou d'accompagnement, aide financière ou équivalent). Cette contribution m'a incité à réaliser cette opération d'économies d'énergie ;
-que je fournirai exclusivement à **[raison sociale du demandeur]** l'ensemble des documents permettant de valoriser cette opération au titre du dispositif des certificats d'économies d'énergie ;
- que je mettrai en œuvre les préconisations demandées par l'opérateur de covoiturage, permettant notamment de certifier mon identité et mes trajets de covoiturage ;
-que je ne signerai pas, pour cette opération, d'attestation sur l'honneur semblable avec une autre personne morale ;
-l'exactitude des informations que j'ai communiquées ci-dessus sur mon identité et les caractéristiques de mon trajet de covoiturage et que l'opération d'économies d'énergie décrite ci-dessus a été intégralement réalisée. Je suis informé que je suis susceptible d'être contacté par les services du ministère chargé de l'énergie (ou tout organisme désigné par le ministère chargé de l'énergie) ou par [raison sociale du demandeur] ou son partenaire (ou tout organisme désigné par ceux-ci), dans le cadre d'un contrôle concernant la nature de l'opération et la réalisation effective de celle-ci. La réalisation effective d'un contrôle à la demande du demandeur ou de son partenaire (ou tout organisme désigné par ceux-ci) peut être une des conditions imposées par ces derniers pour le versement de leur contribution au financement de l'opération. Je m'engage à répondre aux demandes qui me seront faites dans le cadre des contrôles.

Fait à.

(*) Le _ _ / _ _ / _ _ _ _

(*) Signature du bénéficiaire

**Annexe 3 à la fiche d'opération standardisée TRA-SE-115,
définissant le contenu de la partie C de l'attestation sur l'honneur**

C.-Professionnel ayant mis en œuvre l'opération d'économies d'énergie ou assuré sa maîtrise d'œuvre

- (*) Nom du signataire
- (*) Prénom du signataire :
- (*) Fonction du signataire :
- (*) Raison sociale :
- (*) Numéro SIRET : _ _ _ _ _
- (*) Adresse :
.....
- Code postal : _ _ _ _ _
- Ville :
- (*) Téléphone : _ _ _ _ _
(indiquer un numéro de téléphone fixe ou de téléphone portable)
- (*) Courriel :
(indiquer : « néant » si le professionnel ne dispose pas d'une adresse de courriel)
- (*) Nom commercial de la plateforme numérique de mise en relation :
- (*) Adresse internet ou dénomination pour télécharger sur un mobile ? de la plateforme numérique de mise en relation :
- (*) Le trajet déclaré est un trajet de covoiturage a été vérifié par le Registre de preuve de covoiturage : : ☐ Oui ☐ Non
- (*) Si oui, le numéro du registre de preuve de covoiturage dénommé « Journey-Id » validé est :
- (*) En tant que représentant de l'opérateur de covoiturage, j'atteste sur l'honneur :
- que je fournirai exclusivement à **[raison sociale du demandeur]** l'ensemble des documents permettant de valoriser cette opération au titre du dispositif des certificats d'économies d'énergie ;
 - que je ne signerai pas, pour cette opération, d'attestation sur l'honneur semblable avec une autre personne morale ;
 - l'exactitude des informations que j'ai communiquées ci-dessus sur les caractéristiques techniques relatives à l'opération d'économies d'énergie ;
 - qu'aucune aide à l'investissement de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) n'a été reçue ou ne sera sollicitée pour cette opération ou qu'une aide à l'investissement de l'ADEME a été reçue ou sollicitée et que le calcul et la décision d'attribution de cette aide prennent en compte la délivrance de certificats d'économies d'énergie.
 - que **[raison sociale du demandeur]** m'a apporté une rétribution au titre du dispositif des certificats d'économies d'énergie en tant que professionnel pour mettre en œuvre l'opération d'économie d'énergie ;
 - que la ou les opérations d'économies d'énergie décrites ci-dessus ont été intégralement réalisées et que j'ai respecté les conditions de leur réalisation, conformément à ou aux fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergie concernées. Je suis informé que je suis susceptible d'être contacté par les services du ministère chargé de l'énergie (ou tout organisme désigné par le ministère chargé de l'énergie) ou par **[raison sociale du demandeur]** ou son partenaire (ou tout organisme désigné par ceux-ci), dans le cadre d'un contrôle concernant la nature de l'opération et la réalisation effective de celle-ci. La réalisation effective d'un contrôle à la demande du demandeur ou de son partenaire (ou tout organisme désigné par ceux-ci) peut être une des conditions imposées par ces derniers pour le versement de leur contribution au financement de l'opération. Je m'engage à répondre aux demandes qui me seront faites dans le cadre des contrôles.
- Fait à.
- (*) Le _ _ / _ _ / _ _ _ _
- (*) Cachet et signature du professionnel

**Annexe 4 à la fiche d’opération standardisée TRA-SE-115,
définissant le modèle de tableau récapitulatif des opérations d’économies d’énergie.**

PERSONNES PHYSIQUES

Raison sociale du demandeur	SIREN du demandeur	Référence Emmy de la demande	Référence interne de l'opération	Numéro du permis de conduire du bénéficiaire	Nom du bénéficiaire de l'opération	Prénom du bénéficiaire de l'opération	Adresse du bénéficiaire de l'opération	Code postal du bénéficiaire de l'opération (sans cedex)

Suite du tableau

Ville du bénéficiaire de l'opération	Ville de départ du trajet Géolocalisée	Ville d'arrivée du trajet Géolocalisée	Distance du trajet (km)	Nombre de covoitureurs sur le trajet	Operator_user_id	Numéro du RPC : Journey_Id	Numéro du RPC : Statut	VOLUME CEE « hors précarité énergétique » (kWh cumac)

Suite du tableau

VOLUME CEE «précarité énergétique » (kWh cumac)	Date et heure de l'engagement de l'opération ie journey_start_datetime	Date et heure d'achèvement de l'opération ie journey_end_datetime	Référence de la fiche d'opération standardisée	NATURE de la bonification	SIREN du professionnel	RAISON sociale du professionnel	SIREN du sous-traitant	Raison sociale du sous-traitant

Suite du tableau

Nature du rôle actif et incitatif	SIREN de l'organisme de contrôle	Raison sociale de l'organisme de contrôle	SIRET de l'entreprise ayant réalisé l'opération	Numéro de téléphone du bénéficiaire	Adresse de courriel du bénéficiaire	Montant du rôle actif et incitatif (€)	COMMENTAIRE